Freneuse-sur-Risle

Bulletin municipal

n°5

Juin 2013

Edito

Chères Freneusiennes & Chers Freneusiens,

Cette nouvelle édition du bulletin municipal a été rédigée grâce au travail de la commission communication et tout particulièrement au travail de Michel Lecointre, premier adjoint qui a été très actif pour que ce numéro paraisse.

L'équipe municipale est attentive à votre bien être, à l'écoute de vos demandes, nous essayons d'être réactifs pour répondre au plus vite à vos souhaits lorsque ceux-ci servent l'intérêt général. La gestion de la commune au quotidien ne nous exonère pas de penser à l'avenir. Vous verrez dans ce numéro que nous avons réalisé des investissements pour vous garantir un avenir plus serein et plus respectueux de l'environnement.

La période n'est pas aux dépenses somptuaires, les dotations qui nous permettent de fonctionner et d'investir ne croissent pas. A nous d'être inventifs et pugnaces pour mener à bien nos projets sans alourdir la part communale de nos impôts.

Autour de la table du conseil nous sommes tous conscients du cadre de vie exceptionnel dans lequel nous avons la chance de vivre. Notre plus grand devoir est de le préserver et de le valoriser pour le transmettre aux générations à venir.

Etienne BRONGNIART, Maire

Sommaire

Page 1

Edito
Préparer l'avenir
AlloBus

Page 2

Assainissement des bâtiments communaux
La forêt communale
Commémoration des guerres

Page 3

Réglementation : nuisances sonores
Villages fleuris
Maisons fleuries
Réglementation : chiens errants

Page 4

Vie pratique
Etat civil

Page 5

Chacun sa forêt
La forêt pour tous

Page 6

Coup de projecteur

L'Équipe municipale toujours soucieuse de préparer l'avenir reste à votre écoute au quotidien.

La commune a une capacité d'investissement relativement modeste mais avec les subventions obtenues grâce à la rédaction de nombreux dossiers de demandes d'aides, les investissements de la commune ont évolué de manières significatives :

En 2008 la commune investissait 28 798 € contre 45 791 € en 2009, 73 912 € en 2010, 119 007 € en 2011 et 64 098 € en 2012. Ces investissements servent l'avenir de notre commune, la remise aux normes de l'ensemble des assainissements des bâtiments communaux (lire en page 2), l'effacement des réseaux d'électricité et de téléphone dans le hameau des Coudraies (lire en page 5), le matériel d'entretien de la commune, etc.

Attentif aussi au fonctionnement quotidien de la commune, le conseil municipal est votre relais privilégié pour mettre en place, dans la mesure du possible et lorsque cela sert l'intérêt général, de nouveaux services. C'est ainsi que vous avez découvert et que vous plébiscitez le service « ALLOBUS » qui fonctionne sur notre commune depuis le 7 février (lire ci-dessous).

AlloBus !

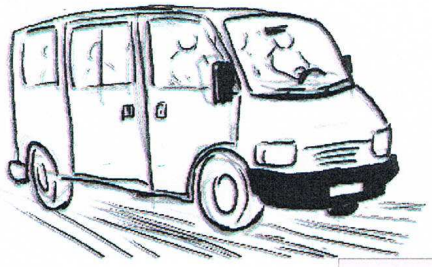

Des courses à faire ? La vie à la campagne ne vous offre pas la possibilité d'accéder à un transport en commun alors n'hésitez plus à solliciter le nouveau service : « AlloBus ».

Les jeudis matin *(tous les quinze jours : calendrier ci-dessous),* vous pouvez bénéficier d'un transport vers Saint-Philbert-sur-Risle. *(départ entre 9h30 et 10h00 ; retour vers 11H30)*

Un employé communal viendra vous chercher à la porte de votre propriété et vous accompagnera au volant d'un minibus de la CCVR [(1)].

MODE D'EMPLOI

Inscription en mairie ou par téléphone (02 32 42 70 36) au plus tard le mercredi avant 18h00.*(laissez un message s'il n'y a personne)*

[(1)]Merci à la communauté de communes qui met ce minibus gracieusement à notre disposition.

CALENDRIER «AlloBus»

mai	juin	juillet	août	Sept.	octobre	Nov.	Déc.	janvier
2	13	11	8	5	3	14	12	2
16	27	25	22	19	17	28	19	16
30					31			30

Merci

Ce bulletin, *comme les éditions précédentes*, a été imprimé gracieusement par les imprimeries de la famille FABI.

ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

En 2011, nous avons programmé la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments communaux (école, mairie, logement de fonction et salle des fêtes.). Ces travaux ont été réalisés dans le respect strict des prérogatives de l'étude de sol. L'entreprise Ducastel a obtenu le marché car elle était très nettement mieux placée en terme de tarif tout en offrant les mêmes garanties que les autres entreprises qui avaient répondu à l'appel d'offre. Le travail a été réalisé dans les délais impartis car les services de l'école ne devaient pas être gênés par ces travaux. La filière retenue est la suivante : un prétraitement par décantation dans les trois fosses toutes eaux qui collectent les effluents respectifs de l'école pour l'une, du logement de fonction et de la mairie pour la seconde et enfin de la salle des fêtes pour la troisième. Les eaux de sortie sont acheminées par gravité vers un filtre à sable qui parachève le traitement. A la sortie du filtre, les eaux sont alors envoyées vers l'exutoire qui se termine dans les grandes communes. Cette opération a permis d'assainir nos installations. La finition reste à réaliser.

FORET COMMUNALE.

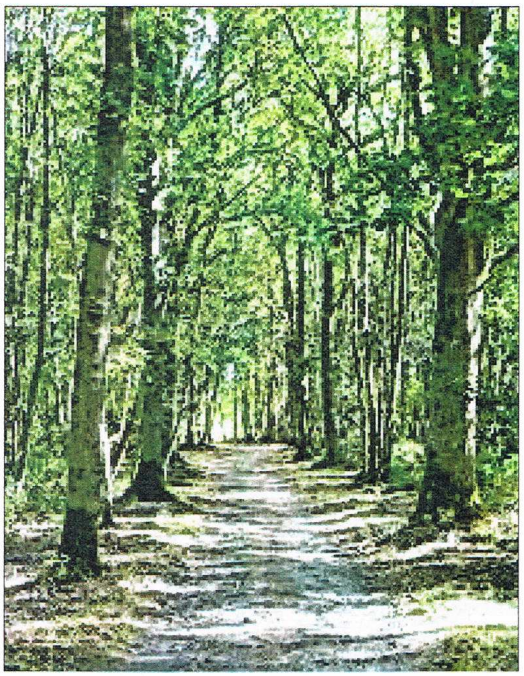

Allée forestière de Freneuse-sur-Risle (GR 224)

Notre commune est riche de biens communaux que nous entretenons jalousement car peu de commune peuvent se targuer de posséder un tel patrimoine : herbages et champs des Petites Communes et des Grandes Communes, forêt communale, bâtiments communaux, chemins de randonnée ...

Les herbages et les bois ont été données, vers 1448 par madame De La Mare. Une plaque commémorative a été apposée par notre équipe municipale pour remercier cette généreuse donatrice.

Pour valoriser notre patrimoine et le transmettre aux générations à venir, les conseils municipaux successifs ont loué les biens communaux. Les petites communes et les grandes communes sont, aujourd'hui, louées à des agriculteurs.

La forêt est exploitée, chaque année, par des coupes de bois raisonnées tant dans la surface que les essences exploitées sous la responsabilité de Michèle LUCAS, adjointe au maire en charge de la forêt[1].

La forêt est également louée à la société de chasse qui jouit du droit de chasse les dimanches et jours fériés[2]. Le bail de chasse précise que l'entretien des chemins et allées de la partie boisée sont à la charge des chasseurs.

Le travail du bûcheron saison 2012-2013

Promeneurs et amoureux de la nature peuvent ainsi bénéficier de chemins parfaitement entretenus pour s'adonner à leur loisir en respectant les règles de bon usage des espaces naturels sensibles *(cf. article page 5)*

(1)tout foyer, domicilié à Freneuse-sur-Risle et dont au moins une personne est inscrite sur la liste électorale de la commune peut réserver une parcelle de bois à faire ou quelques stères de bois faits par un bûcheron (calendrier et tarifs affichés aux endroits habituels en octobre)

(2)dimanches et jours fériés pendant la période de chasse, généralement entre mi-septembre et mi-février, les dates sont affichées en mairie

Commémoration des guerres :

L'histoire montre que Freneuse-sur-Risle, comme tous les villages et villes de France, a apporté sa contribution à la défense de notre pays. L'inscription des noms des « freneusiens » sur le monument aux morts nous rappelle le don de leur vie. Se souvenir du passé est certainement le meilleur chemin de notre avenir !

Le législateur a souhaité réunir en un même jour - le 11 novembre - la commémoration de toutes les victimes de guerres anciennes et présentes, tout en conservant la commémoration du 8 mai, conservant ainsi ces deux journées fériées. D'autre part et afin de mieux transmettre ce souvenir, nous envisageons d'y 'associer nos enfants, en collaboration avec notre école. Votre Conseil Municipal vous invite chaleureusement à venir à ces manifestations devant le monument aux morts à 11 heures puis à la mairie pour échanger le verre de l'amitié. N'hésitez pas à nous contacter à la mairie si vous souhaitez plus d'information.

BRUITS DE VOISINAGE

La mairie est fréquemment contactée pour faire face aux nuisances issues de bruits de voisinage. Les pouvoirs de police du maire, conjugués aux pouvoirs de la Gendarmerie Nationale, sont susceptibles de vous aider si le dialogue que vous devez entreprendre avec votre voisin indélicat est resté sans effet.

Pour les bruits de comportement : cris d'animaux, fêtes familiales, outils de bricolage, jardinage, appareil de diffusion musique/son, équipements individuels fixes (climatiseurs, pompe à chaleur…) appareils électroménagers, éolienne inférieure à 12m… la loi dit «aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme.».

Les règles élémentaires de savoir-vivre doivent suffire pour vivre en bonne intelligence, un arrêté préfectoral règle cependant l'usage des engins bruyants de la façon suivante :

« Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse… ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 ; Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. »

Village fleuri et maisons fleuries.

En 2012, la commune de Freneuse-sur-Risle s'est inscrite au concours des villes et villages fleuris.

Les fiches d'inscription sont envoyées fin mars et sont à retourner pour le 15 mai, du 19 au 22 juin passage et sélection des communes par le jury, en juillet, août et septembre passage du jury de secteur, régional et départemental pour l'attribution de fleurs puis remise des prix le 19 novembre 2012. Cette année, 239 communes de l'Eure s'étaient inscrites.

Le palmarès départemental s'établit par catégories. 1ère catégorie, moins de 500 habitants : **1er Prix** SAINT CHRISTOPHE SUR CONDE obtient la première fleur Canton de Saint-Georges-du-Vièvre, 2ème catégorie de 500 à 1000 habitants : **2ème Prix** SAINT PHILBERT SUR RISLE Canton de Montfort-sur-Risle, Montfort-sur-Risle a reçu le prix de la 1ère participation.

Pour plus d'informations consulter le site internet eure en ligne, palmarès des communes.

Pour le concours des maisons fleuries, le palmarès est le suivant.

♣ 1ère CATÉGORIE : **Jardins visibles de la rue**

1er Prix : M Gérard LEBOURG – 1 chemin de l'Eglise à Saint Samson de la RoqueCanton de Quillebeuf-sur-Seine 149€

2ème Prix : M Daniel DUBOSC – 112 route d'Elbeuf au Gros Theil Canton d'Amfreville-la-Campagne 119 €

3ème Prix : ex aequo **M Dominique DUCLOS** – 21 route de la Vallée à Freneuse-sur-Risle Canton de Montfort-sur-Risle 89 € et M Gérard PAUL – 15 route de la Forêt à Fleury la Forêt Canton de Lyons la Forêt 89 €

♣ 2ème CATÉGORIE : Balcons, Fenêtres ou Murs ♣ 3ème CATÉGORIE : Equipements Touristiques : OT-SI Hôtels, Hôtels-Restaurants, Campings, Gîtes Ruraux, Chambres d'Hôtes ♣ 4ème CATÉGORIE : Fermes Fleuries

Pour plus d'informations consulter le site internet eure en ligne, palmarès des maisons fleuries.

Toutes nos félicitations aux participants de 2012. Nous comptons sur vous pour 2013.

Au même titre que les communes, les départements peuvent concourir au conseil national des villes et villages fleuris.

Ainsi, le département de l'Eure a reçu le Trophée du Département Fleuri le 15 février 2012.

Le label récompense le dynamisme d'un département pour son rôle moteur dans ses actions au développement durable du territoire. Ce trophée en décerné pour 5 ans.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

CHIENS ERRANTS

La commune est souvent confrontée au problème de la divagation d'animaux, chiens et chats en particulier, situation qui est susceptible d'engager la responsabilité de la commune, si aucune mesure n'est prise pour y remédier.

«Les maires doivent remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces. S'agissant plus particulièrement des chiens et des chats errants, leur divagation est interdite par l'article 213-2 du code rural».Le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher leur divagation. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Il prévoit également que les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune, sont conduits à la fourrière où ils seront gardés (le refuge d'Appeville-dit-Anebault accueil les animaux errants récupérés sur la voie publique de notre commune). Un arrêté municipal sur ce sujet est édité et affiché en mairie.

Vie Pratique.

Poubelle jaune cassée : Votre poubelle a été cassée lors de la collecte : téléphoner **rapidement** à la CCVR (au 02 32 56 02 12) pour une déclaration. Ainsi la poubelle sera remplacée par la société de ramassage.

Tri sélectif : le canton obtient un très bon pourcentage de tri et le tonnage des ordures ménagères a diminué en 2012. La qualité du tri de vos poubelles jaunes est contrôlée épisodiquement par le SDOMODE accompagné d'un élu (dernier contrôle, le 24 mars en présence du maire)

Eclairage public :
Signaler en mairie (au 02 32 42 70 36) tout dysfonctionnement de l'éclairage public de votre secteur (Clignotement, extinction, autre.) Une demande d'intervention sera envoyée au SIEGE. En général la remise en état se fait sous 8 jours.

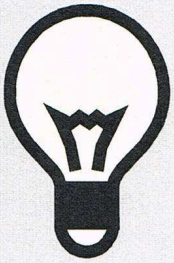

État civil

Extrait du registre d'état civil de la commune pour les années 2011 et 2012.

Année 2011

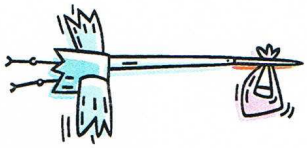

Abel VAN EXEM né le 6 janvier à St Aubin les Elbeuf

Elise MUTEL née le 27 octobre à Rouen

Année 2012

Robin BOQUET né le 23 mars à St Aubin les Elbeuf

Inès BOUE-CONSTANT née le 7 septembre à Bernay

Malo LERUDULIER né le 9 novembre à Bernay

Bienvenus !!!

Ils se sont dit « OUI »

Christelle VEINACHTER & Jérôme TAQUET le 23 avril

Véronique DELACOTTE & Renaud BLANC le 28 mai

Linda DESMARAIS & Bertrand SINAËVE le 28 mai

Mélanie LECACHER & Matthieu LE RUDULIER le 11 juin

Sophie SAMSON & David CHANTRY le 11 juin

Brigitte TETEREL & Philippe TOUZAIN le 10 septembre

Lucie CLOET & Laurent GRARD le 26 mai

Carole VEINACHTER & Charly CHION le 15 juin

Il nous a quitté en 2011

Le 5 juillet **Laurent MILLE** né le 23 mai 1968 à Petit-Quevilly.

Ils nous ont quittés en 2012

Le 5 février **Pierre BINET** né le 2 mars 1912 à Freneuse-sur-Risle.

Le 6 avril **René BOSQUIN** né le 7 mars 1926 à Saint-Thurien.

Le 15 avril **Jacques EUDELINE** né le 1 décembre 1929 à Brétigny.

Le 9 mai **Lydia PERNET née CHEVROT** le 2 juin 1948 à Le Blanc-Mesnil.

Le 22 juin **Patrick BAUDRY** né le 5 août 1951 à Berthouville.

Le 18 juillet **Andrée LEFIEUX née DELAUNE** le 8 octobre 1915 à Saint Pierre des Ifs.

Le 26 août **Madeleine BINET née LUCAS** le 22 juin 1912 à Pont-Authou.

Chacun sa forêt

La perception que chacun d'entre nous peut avoir de la forêt dépend bien sûr de son expérience concrète et personnelle : les forêts que l'on fréquente, à proximité de chez soi ou pendant les vacances. Mais cette perception intègre aussi les représentations d'une forêt «idéelle» nourrie de l'imaginaire et de la culture occidentale, comme des images véhiculées par les médias.

La forêt est un symbole de la nature, recherché comme tel, et pourtant fréquentée par de très nombreux visiteurs. Cela peut sembler contradictoire...
Ce sont les enfants, qui courent ou se cachent derrière les arbres, rient et s'interpellent. Ce sont les promeneurs qui arpentent, par petits groupes, sentiers et allées forestières et sont sensibles aux jeux d'ombre et de lumière ou aux odeurs de la forêt. C'est le rêveur solitaire qui s'enfoncera plus profondément en forêt pour y trouver la quiétude tandis que le naturaliste se laissera guider, au lever du jour, par les chants d'oiseaux, c'est le chasseur qui jouira du même cadre, régulera la faune et assouvira sa passion...

La forêt pour tous

La forêt permet de répondre à des envies de nature très diversifiées. Chacun peut y trouver le calme, le bien-être, l'espace ou la convivialité qu'il recherche sous réserve de respecter la nature et les autres usagers. En forêt, pas plus qu'ailleurs, la liberté ne peut être absolue...
Le piéton est l'usager prioritaire en forêt, celui dont l'impact sur le milieu naturel est le plus faible. La loi française lui donne le droit d'aller librement en forêt, en l'absence de restrictions spécifiées ou matérialisées. Certaines activités forestières (exploitations, chasses...) peuvent présenter des dangers particuliers. C'est pourquoi elles font l'objet d'une signalisation en forêt.

En revanche, les vélos, les VTT, ou les chevaux ne peuvent normalement circuler que sur les chemins dus. Il doivent modérer leur vitesse lorsqu'ils croisent d'autres usagers et, si nécessaire, laisser le passage, en particulier aux promeneurs à pied. Mais il leur est interdit d'emprunter les sentiers étroits, a fortiori en pente, et de circuler à l'intérieur des peuplements forestiers. Les engins à moteur doivent rouler au pas et utiliser exclusivement les chemins dus. Les 4X4 sont interdits (sauf riverains, responsable de la chasse et garde privé de la chasse communale).
Promener son chien est une des raisons de la sortie en forêt. Pour la tranquillité des animaux sauvages et le bien-être des autres promeneurs, les chiens doivent toujours rester à proximité de leur maître et sous son contrôle direct. Du 15 avril au 30 juin, ils doivent être tenus en laisse.
La cueillette des champignons : Les champignons sauvages appartiennent de plein droit au **propriétaire du sol**. Ils ne sont pas *res nullius* comme le gibier (qui n'appartient à personne). En effet, l'article 547 du code civil est formel : «les fruits naturels ou industriels de la terre appartiennent au propriétaire par droit d'accession». Leur cueillette n'est, par conséquent, tolérée qu'aux conditions suivantes : demander l'autorisation au propriétaire (la commune, propriétaire de la forêt, donne cette autorisation aux habitants de Freneuse-sur-Risle et à leurs amis) ; respecter les lieux, les animaux et les panneaux d'interdiction (en particulier les jours de chasse) ; ramasser avec parcimonie ; consulter les arrêtés préfectoraux et communaux en mairie.
Droit de bois mort (ou de glanage) : C'est le droit de ramasser l´ensemble des branches tombées au sol, parfois également les branches mortes encore sur l´arbre, jusqu´à environ 2 m. Pour obtenir ce droit, il faut retirer une autorisation écrite en mairie, l'usage d'engin est interdit (pas de tronçonneuse, pas de tracteur, pas d'engin à moteur...).

Coup de projecteur : Laure Blanc-Dulac et Evelyne Deschilder.

La commission communication a souhaité mettre en valeur deux personnes de notre village.

Laure Blanc-Dulac et la peinture sur bois.
Tout a commencé en 1993 suite à une perte d'emploi, Laure a cherché à s'occuper en pratiquant la réfection de siège et la peinture sur bois. Le capitonnage et le cloutage des sièges ont été vite abandonnés car c'était dur physiquement.
C'est donc l'activité de peinture sur bois qui s'est développée avec la prise de cours à la mairie de Paris ainsi que des exercices, durant deux ans à raison d'une fois par semaine.
Laure peint sur toute sorte d'objets en bois comme les paniers, les boîtes, les boîtes à sel, les plateaux, les pendules, les horloges, les coffrets à vin, les coffrets à bijoux, les soufflets, les plumiers, les coquetiers …, mais aussi sur l'aluminium comme les brocs à lait, les arrosoirs, les bassines, etc. Ces supports sont soit achetés soit fournis.

Laure aime beaucoup les fleurs. Elle réalise les décorations à la demande pour sa famille, des amies, des connaissances, des voisins et pour son plaisir.
Les revues, les bouquins et livres spécialisés en peinture sur bois servent d'inspiration ou de modèle pour réaliser le motif. Le fait d'utiliser des modèles permet de s'approprier plus facilement la peinture sur bois.

La matière du support est en chêne, en sapin, en frêne, en contreplaqué, en aluminium (mettre une couche antirouille en premier). La peinture est acrylique diluée à l'eau en tube ou en pot. Les pinceaux utilisés sont de taille 00 (très fin) à 8 (plus gros).

Tous ces éléments se trouvent facilement dans les grands magasins, les grandes surfaces, les magasins d'activités manuelles ou les boutiques spécialisées notamment à Brionne, à Pont-Audemer , à Bernay et à Rouen .

Mais comment fait-on ?

Mettre en sous couche un liant comme le caparol , mettre la couleur de fond sur le sujet, décalquer le modèle ou sa création, passer la craie d'écolier derrière, poser le calque sur le sujet et passer sur le contour, peindre en blanc le motif, mettre les couleurs et pour la finition, cirer à la cire blanche ou à la cire jaune pour un aspect vieilli ou vernir au vernis incolore ou vernis craquelé pour un effet ancien. Et voilà l'œuvre est terminée.

Combien ça coûte ?

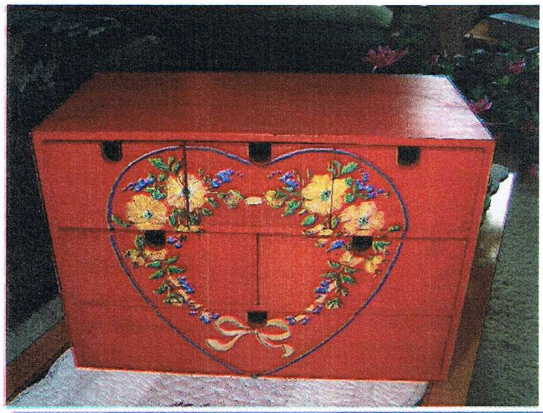

En temps passé, il faut compter pour une boîte environ 15heures. En argent dépensé, il faut compter 30€ pour débuter.
Laure peut donner des conseils et initier quelques personnes à la demande.
De fait, elle a formé à Freneuse–sur-Risle trois personnes et à Manneville-sur-Risle vingt personnes dans une association.
Evelyne Deschilder, formée par Laure voici quatre ans déjà, réalise elle-même des œuvres tel ce coffret à bijoux ci-contre.
La peinture sur bois vous donne envie ?
Alors n'attendez plus, lancez-vous.